

# Le Pass Local

## Renseignements auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville au 01 30 90 45 00

Le Pass Local est délivré par la mairie (sous contrôle d'Île-de-France mobilités). Ce titre de transport est non cumulable avec la carte scolaire bus lignes régulières.



### Bénéficiaires

- Les personnes atteintes d'une incapacité permanente, titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) en cours de validité, non éligibles à la carte Améthyste.
- Les demandeurs d'emploi non éligibles au forfait Navigo gratuit, ou au forfait Solidarité Transport, ou au Chèque Mobilité.
- Les personnes retraitées ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d'activité, non imposables et non éligibles à la carte Améthyste.
- Les collégiens, lycéens, scolarisés au collège Arthur Rimbaud ou au lycée Van Gogh, et dont les représentants légaux sont domiciliés à Aubergenville, non titulaires de la carte scolaire bus ligne régulière, pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire ou jusqu'au lieu de leurs activités de loisirs sur le territoire communal.
- Les étudiants scolarisés en section BTS au lycée Van Gogh et âgés de moins de 21 ans, pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire.

### Conditions de validité

Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Libre circulation sur les lignes 40 et 41 tous les jours de la semaine.

### Conditions de délivrance

Retrait du formulaire de demande auprès de l'accueil de l'hôtel de Ville . Carte délivrée dans un délai d'environ 48 heures après dépôt de l'ensemble des pièces demandées.

### Coût

- Participation bénéficiaire : 609€ (en fonction du nombre de trajets)
- Participation ville : 589€

### Infos pratiques

À savoir : un Pass Local à plein tarif peut être délivré aux personnes retraitées ayant atteint l'âge légal

de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d'activité, imposables.

Liens utiles

[La carte scolaire bus](#)

[La carte Imagine'R et les autres titres de transport](#)